

# **11ème TRAIL DES 3 MONTS 2023 :**

Dimanche 3 septembre 2023

## **REGLEMENT DES COURSES**

Les résultats des participants au 10 Km sont intégrés au Challenge des Monts de Flandre (9ème étape).

**TRAIL DE 21 Km : inscriptions par NORDSPORT jusqu'au samedi 2 septembre 2023 23h00. Possibilité de s'inscrire, moyennant un supplément de 2 euros le jour même avant 8h30 aux Serres de Jardin en Campagne.**

**DEPART : 9h30 aux serres de jardin en campagne, rue nationale, 59114 Saint sylvestre cappel.**

L'accompagnement à bicyclette (ou tout autre moyen de transport) est interdit.

**PARCOURS :** Il traverse les communes de Saint Sylvestre Cappel, de Terdeghem et de Cassel, élu village préféré des français en juin 2018.

La MEVE dispose d'une autorisation spéciale pour effectuer une partie du parcours sur la propriété privée du Mont de Récollets, avec un retour par Terdeghem.

Il emprunte pour l'essentiel des chemins de terre et de nombreux terrains privés.

Ce parcours est exigeant et vallonné avec des passages difficiles ; c'est notre parcours "FETICHE" de par sa beauté et la diversité des paysages.

**INSCRIPTIONS :** Les inscriptions se feront, dans un premier temps, uniquement par internet, sur le site mis en place par la Sté NORDSPORT jusqu'au samedi 2 septembre 2023, minuit ; avec un droit d'inscription d'un montant de 15 euros hors frais d'inscription internet. Ensuite, vous aurez la possibilité de vous inscrire, moyennant un supplément de 2 euros le jour même, avant 8h30.

**RETRAIT DES DOSSARDS :** Les dossards pourront être retirés la veille de la course, le samedi 2 septembre, aux serres de jardin en campagne, rue nationale, 59114 Saint sylvestre cappel, entre 13h et 17h, ou le jour la course avant 8h30.

**TRAIL DE 10 Km : inscription par NORDSPORT jusqu'au samedi 2 septembre 2023 minuit. Possibilité de s'inscrire, moyennant un supplément de 2 euros le jour même avant 9h aux Serres de Jardin en Campagne.**

**TRAIL DECOUVERTE :** Il compte pour le challenge des Monts de Flandre (9ème étape).

**DEPART : 10h00** aux serres de jardin en campagne, rue nationale, 59114 Saint sylvestre cappel.

L'accompagnement à bicyclette (ou tout autre moyen de transport) est interdit.

## **INSCRIPTION :**

Les inscriptions se feront, dans un premier temps, uniquement par internet, sur le site mis en place par la Sté NORDSPORT jusqu'au samedi 2 septembre 2023 à 23h ; avec un droit d'inscription d'un montant de 10 euros hors frais d'inscription internet.

Ensuite, vous avez possibilité de vous inscrire, moyennant un supplément de 2 euros le jour même, avant 9h.

**RETRAIT DES DOSSARDS :** Les dossards pourront être retirés la veille de la course, le samedi 2 septembre, aux serres de jardin en campagne, rue nationale, 59114 Saint sylvestre cappel, entre 13h et 17h, ou le jour la course avant 9h00.

## **GENERALITES POUR LES DEUX TRAILS DE 21 Km et 10 Km**

**ASSURANCE :** La MEVE, association organisatrice de ces deux courses, est couverte par une police souscrite auprès de GROUPAMA : Contrat 96 000 314 1029 souscrit par la Fédération Nationale du sport en milieu rural pour la garantie RESPONSABILITÉ CIVILE.

**GARANTIE INDIVIDUELLE & ACCIDENT :** Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence personnelle ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

La MEVE et ses organisateurs se dégagent de toute responsabilité en ce qui concerne les vols pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

**PROCEDURE D'INSCRIPTION :** L'épreuve est ouverte à toute personne licenciée ou non, née en 2001 et avant pour le 21 Km (catégories ESPOIR à MASTER 5) et née en 2004 ou avant pour le 10km (catégories JUNIOR à MASTER 5).

**DOCUMENTS OBLIGATOIRES :** Lors des inscriptions par internet, il vous sera demandé de fournir les éléments de votre licence conforme à la réglementation en vigueur et en cours de validité à la date de la manifestation ou la copie d'un certificat médical ; certificat sur lequel doit apparaître la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition, le tout en conformité à la réglementation en vigueur.

Pour les inscriptions sur place, il sera également exigé une copie de votre licence conforme à la réglementation en vigueur et en cours de validité à la date de la manifestation ou un certificat conforme à la réglementation en vigueur et correctement renseigné par un médecin. Par application du principe de précaution, l'organisation se réserve le droit de refuser tout certificat médical de plus d'un an à la date de la compétition.

**CATEGORIE FFA DES COURSES HORS STADE :** Pour rappel, vous trouverez ci-après les catégorie telles que définies par la Fédération Française d'Athlétisme.

**OUVERTURE & FERMETURE DE COURSE :** Des bénévoles en VTT viendront ouvrir la course du 21 km et d'autres vététiste fermeront le parcours.

**RAVITAILLEMENTS :** Deux ravitaillements sont proposés sur le circuit des 21km : le premier au 7ème km et, sur le retour, au 15ème km. Un seul ravitaillement est disponible sur le circuit du 10 km : au 6ème km.

**COUVERTURE MEDICALE :** Les secouristes assureront l'assistance médicale sur le parcours. Il y aura également un poste de secours à l'arrivée Un médecin est également sollicité par l'organisation pendant la durée des courses.

**ARRIVEE** : L'arrivée s'effectue aux serres de jardin en campagne pour les deux courses. Le temps limite pour parcourir les 21 Km du trail est fixé à 2h30 heures. Passé ce délai, les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités.

**CLASSEMENT & REMISE DES PRIX** : Un classement par catégorie sera réalisé. Les résultats seront mis en ligne sur le site : [www.traildestroismonts.fr](http://www.traildestroismonts.fr) La remise des lots s'effectuera au terme des deux courses, vers 12h30, aux serres de jardin en campagne, rue nationale, 59114 Saint sylvestre cappel.  
Une tombola pourra être réalisée vers 12h30, en fonction de la dotation de lots.

**RECOMPENSES** : Le lot sera distribué à chaque participant inscrit et à jour de règlement ainsi qu'une bouteille de 3 monts 33cl.

**PARKING** : Un parking se situe sur le terrain de St Sylvestre Cappel ainsi que rue de la Brasserie et sur le parking du tir à l'arc de la même rue.

**ANIMATIONS** : Des animations sont proposées sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée.

**REGLEMENTATION RGPD** : En participant à l'une des 2 courses du TRAIL DES 3 MONTS, vous et vos ayants droits, acceptez que votre image puisse être utilisée par la MEVE lors de photos, reportages vidéo.

Par ailleurs, en respect du Règlement Général de la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, nous vous informons que notre association, la MEVE, a délégué à la Société NORDSPORT le recueil des inscriptions en vue de l'organisation des deux trails.

Conformément à cette réglementation, vous disposez d'un droit à rectification ou à faire disparaître vos données personnelles de nos fichiers. Pour cela, merci de transmettre votre demande depuis notre site internet ou à l'adresse suivante : [traildestroismonts@gmail.com](mailto:traildestroismonts@gmail.com)

**REMERCIEMENTS** : Cette organisation se fait grâce à nos partenaires, aux communes de Cassel, Terdeghem et Saint Sylvestre Cappel. Et grâce également avec nos 100 bénévoles ainsi qu'à Potisek et Masson.

Un grand MERCI à tous !

**RESTAURATION** : Nous rappelons à nos coureurs qu'ils peuvent, après la course, se rendre dans les restaurants de L'HAZEWINDE (03.28.40.12.74) et le ST SYLVESTRE (03.28.42.82.13)

**RENSEIGNEMENTS** :

Président Philippe BOUCKSON : 06 86 13 91 05